

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 17 décembre 2014, à 19h30

Présidente : Mme Céline Odiet
 Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 42 du 19 novembre 2014 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Cinquante-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Excusé(e)s : Mmes Lise Siegenthaler, Andrea Jakober
 MM. Martin Noirjean, Martin Girardin

Madame la Présidente déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes présentes et plus à particulièrement à Messieurs Johann Gigandet et Daniel Urfer du bureau d'ingénieurs RWB SA, venu présenter le point 2 de l'ordre du jour concernant l'information sur le Plan général d'alimentation en eau. Puis, elle propose Mesdames Sylvie Klây et Corinne Domon ainsi que Monsieur Thierry Sautebin qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Madame la Présidente donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 26 mars 2014 publié sur le site internet de la commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Information sur le Plan général d'alimentation en eau ;
3. Discuter et voter le budget 2015 ; fixer les éléments de base ;
4. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 60'000.00 pour le changement de tous les compteurs d'eau ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 15'000.00 pour la réfection du portail du cimetière communal ;
6. Décider l'ouverture d'un crédit pour le goudronnage final de la Rue du Droit-Mont ;
7. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 17'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire ;
8. Approuver le règlement d'impôt ;
9. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 26 mars 2014 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Information sur le Plan général d'alimentation en eau

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler pour la présentation de ce point. Ce dernier rappelle le crédit voté lors de l'Assemblée du 26 mars 2014 concernant l'automatisation du réseau d'eau. Lors de la présentation de ce crédit, il avait été fait mention que la Commune devait établir un Plan général d'alimentation en eau. C'est donc ce document qui est présenté ce soir à l'Assemblée. Pour ce faire, il passe la parole aux représentants du bureau d'ingénieurs RWB SA, Messieurs Johann Gigandet et Daniel Urfer. L'objectif de la présentation est de

présenter le Plan général d'alimentation en eau ainsi qu'un projet de planification financière sur le long terme.

Un plan général d'alimentation en eau (PGA) est un outil de planification technique et financier à long terme ainsi qu'un outil indispensable pour l'obtention de subventions cantonales et fédérales. Afin d'établir ce document, le bureau d'ingénieurs RWB SA a procédé à une analyse du réseau d'eau communal. Les déficits suivants ont été constatés :

- o automatisation vieillissante et en mauvais état
- o défense incendie insuffisante à certains endroits du réseau
- o absence d'alimentation en eau de secours (obligation légale)
- o diverses non-conformités sur les ouvrages de surface
- o parc de compteur vieillissant (variation du comptage +/- 15%)

Malgré tout, le réseau est en très bon état, les ouvrages de surface sont de bonne qualité. Le bilan global est jugé très bon. A la suite de cette analyse, le concept suivant est proposé :

1. Mise à jour du parc des compteurs
2. Mise en place d'une nouvelle automatisation
3. Amélioration des ouvrages de surface et révision des zones de protection
4. Interconnexion pour l'alimentation en eau de secours avec la commune de Pleigne
5. Amélioration de la défense incendie
6. Mise à niveau de la station de traitement à long terme

Au niveau financier, cela se traduit par des investissements à court terme (1 à 5 ans) prévus pour un montant de Fr. 504'960.00 ; à long terme un montant de Fr. 378'000.00 et des travaux en continu pour un montant de Fr. 1'257'768.00. Dans les mesures à court terme, la mise à jour du parc compteur est proposée ce soir à l'Assemblée par l'acceptation d'un crédit de Fr. 60'000.00.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux et d'entretenir le réseau d'eau, la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) a établi des recommandations pour le financement de la distribution de l'eau qui a pour but, notamment, de fixer un prix de l'eau réel et de définir les principes de financement de la distribution d'eau. Pour ce faire, et dans un premier temps, une analyse de la situation financière actuelle a été établie :

Prix de l'eau :	Fr. 1.90/m3
Taxe de base :	Fr. 100.00/année
Taxe de location de compteur :	Fr. 100.00/année

Revenus actuels pour la Commune

Vente d'eau :	Fr. 90'000.00
Revenus fixes (taxes) :	Fr. 22'000.00
Autres revenus :	Fr. 1 3'000.00
Total :	Fr. 125'000.00

Les frais financiers liés à la dette se montent à Fr. 20'000.00/année et les frais de fonctionnement pour le réseau d'eau se montent à Fr. 60'000.00/année.

Dans un deuxième temps, le réseau a été valorisé en francs et cette valeur se monte à Fr. 9'481'620.00. Selon la durée de vie des installations, la Commune devrait pouvoir amortir un montant de Fr. 126'929.00 par année afin de remplacer les installations en temps utiles. Si on additionne toutes ces données, on arrive au constat suivant :

Réseau d'eau		
Frais d'exploitation et frais fixes	Fr.	-80'000.00
Revenus annuels	Fr.	+125'000.00
Amortissement des installations à 100%	Fr.	-125'000.00
Bilan annuel	Fr.	-80'000.00

On remarque qu'il manque Fr. 80'000.00 à la Commune pour amortir les installations à 100%. Partant de ce constat, le Conseil communal propose la solution suivante :

- o amortissement des installations à hauteur de 65% et non 100% ;
- o augmentation du prix de l'eau à court terme – prix du m³ en 2015 : Fr. 2.10 ;
- o augmentation du montant de la taxe de base à moyen terme selon la future Loi cantonale sur l'eau actuellement en consultation.

Le Conseil communal s'est également fixé comme objectifs :

- o ne pas dépendre des subventions qui tendent à diminuer voire disparaître ;
- o continuer à proposer une eau de qualité et en quantité aux consommateurs ;
- o répondre aux bases légales ;
- o penser aux générations futures et planifier les importants travaux à long terme.

Madame la Présidente remercie Messieurs Johann Gigandet et Daniel Urfer pour leur présentation et ouvre la discussion.

Madame Rose-Marie Koller demande pourquoi les tuyaux existants n'ont pas été posés avec le bon diamètre. Les normes changent mais ce qui a été fait il y a une dizaine d'années répondait aux normes d'alors.

Madame Elisabeth Braun se demande comment la Commune pourra entreprendre des travaux sans subventions cantonales ou fédérales. La tendance veut que le Canton diminue les subventions dans le domaine de l'eau.

Monsieur Thierry Sautebin souhaite savoir si le Canton peut exiger que les communes suivent les normes légales malgré le fait que le taux de subventionnement baisse. Selon Monsieur Daniel Urfer, le Canton est en droit d'exiger que les communes se mettent à jour.

Monsieur Michel Eggenschwiler rappelle que la Commune de Bourrignon a obtenu un subventionnement de 70% pour les travaux prévus à court terme sur son réseau d'eau.

La parole n'est plus demandée.

La présidente réitère ses remerciements à Messieurs Gigandet et Urfer.

3. Discuter et voter le budget 2015 ; fixer les éléments de base

Monsieur Roger Fleury, caissier, se charge de présenter le budget 2015 ainsi que les taxes communales et la quotité d'impôt pour 2015. Dans un premier temps, il présente les taxes. Celles-ci sont les suivantes pour l'année 2015 :

- a) fixer la quotité d'impôt à 2,25,
- b) fixer la taxe immobilière à 1,2 ‰ de la valeur officielle,
- c) fixer la taxe cadastrale à 0,2 ‰ de la valeur officielle,
- d) fixer les taxes d'élimination des ordures ménagères de la manière suivante :

- ♦ ménages Fr. 160.00 (+ Fr. 50.00)
 - ♦ personnes au bénéfice de l'AVS Fr. 120.00 (+ Fr. 50.00)
 - ♦ résidences secondaires..... Fr. 200.00 (+ Fr. 50.00)
 - ♦ artisans, commerces, etc..... Fr. 200.00 (+ Fr. 50.00)
- e) le supplément du prix de l'eau à Fr. 1,60 le m³ (+ Fr. 0.10) pour la contribution aux frais d'exploitation de la station d'épuration et des collecteurs,
- f) fixer la taxe d'entretien des chemins de la manière suivante :
- ♦ 0,2 % de la valeur officielle,
 - ♦ 15 francs par ha de superficie totale, sans les forêts,
- g) fixer la taxe des chiens à Fr. 40.00,
- h) fixer le taux des intérêts moratoires à 3,75 %,
- i) approuver le budget pour l'année 2015.

Le Conseil communal, en vertu de l'article 58, alinéas 2 et 3 du Règlement concernant l'alimentation en eau du 27 juin 2000, a fixé les taxes relatives au Service des eaux de la manière suivante :

- a) le prix de l'eau à Fr. 2,10 le m³ (+ Fr. 0.20),
- b) le prix d'abonnement au service des eaux à Fr. 100.00 par ménage et par résidence secondaire,
- c) le prix d'abonnement au service des eaux à Fr. 80.00 pour les personnes seules au bénéfice de la rente AVS,
- d) le prix de location du compteur d'eau à Fr. 100.00 et à Fr. 50.00 par compteur supplémentaire,

Le budget 2015 prévoit un léger bénéfice de Fr. 620.00.

Il présente ensuite un à un les différents chapitres du compte de fonctionnement.

		Budget 2015		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	Autorités, adm. générale	107'700.00	11'550.00	97'450.00	2'000.00	91'222.25	3'689.10
2	Trav. pub. plans zones, communicat.	76'200.00	35'400.00	74'100.00	34'200.00	99'453.15	53'465.40
3	Aff. Jurid. Police, défense civile	2'450.00	200.00	2'400.00		2'141.05	
4	Hygiène public	50.00					
5	Instruction, formation, culture, sports	336'400.00	2'750.00	342'970.00	1'600.00	338'445.30	1'881.00
6	Aide sociale et santé publique	175'150.00	9'200.00	176'800.00	6'600.00	163'409.55	6'037.45
7	Economie publique	8'650.00		8'200.00		8'216.65	
8	Finances	48'900.00	3'900.00	46'500.00	1'400.00	46'365.65	1'423.35
9	Impositions	38'860.00	733'430.00	22'000.00	662'530.00	55'820.60	705'168.30
11	Enlèvement des ordures	20'500.00	20'500.00	13'500.00	13'500.00	23'328.75	23'330.40
12	Inhumations	3'250.00	1'800.00	1'300.00		1'074.85	
13	Service du feu	4'900.00	4'900.00	7'650.00	4'900.00	9'636.55	4'613.20
14	Canalisation, installation d'épuration	42'350.00	42'350.00	23'300.00	23'500.00	21'317.30	21'579.50
15	Service des eaux	134'250.00	134'250.00	125'500.00	125'200.00	120'068.65	124'632.20
	TOTAUX	999'610.00	1'000'230.00	941'670.00	906'200.00	980'500.30	945'819.90
	Bénéfice/perte	620.00			66'240.00		34'680.40

Au final, le budget 2014 prévoit un bénéfice de Fr. 620.00.

Madame la Présidente remercie Monsieur Roger Fleury et ouvre la discussion.

Madame Elisabeth Braun se demande pourquoi l'augmentation de Fr. 0.20 du prix de l'eau ne permet d'avoir un bénéfice que de Fr. 5'150.00. Monsieur Didier Torti indique qu'il y a encore des prêts Lim à rembourser et qu'il est prévu un amortissement de Fr. 11'000.00 sur les compteurs d'eau.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le budget 2015 présentant un bénéfice de Fr. 620.00 ainsi que les éléments de base y relatifs tels que présentés.

4. **Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 60'000.00 pour le changement de tous les compteurs d'eau**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, conseiller communal en charge de ce dicastère, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Les compteurs d'eau représentent un souci pour l'exploitation du réseau. En effet, sur 136 compteurs existants, 40 ont été posés il y a plus de trente ans et une quarantaine datent de 15 à 30 ans. Cette ancienne génération de compteur n'est plus assez fiable pour un comptage précis de la consommation d'eau. Le Conseil communal a donc décidé de changer tous les compteurs d'eau et de les équiper d'un système de lecture à distance, permettant un relevé aisé des données ainsi que le traitement de ces données. Le détail du coût pour l'acquisition est le suivant :

Coût		
Compteurs (136 pc)	Fr.	40'840.00
Récepteur radio Smart	Fr.	2'400.00
Appareil de saisie Volag	Fr.	1'300.00
Logiciel + adaptation système informatique	Fr.	1'300.00
Total HT	Fr.	45'740.00
TVA à 8%	Fr.	3'659.20
TOTAL TTC	Fr.	49'399.20
Equipement radio des chambres de comptage	Fr.	3'000.00
Amélioration installations	Fr.	3'000.00
TOTAL	Fr.	55'399.20

Monsieur Michel Eggenschwiler recommande vivement à l'Assemblée d'accepter ce crédit afin de pouvoir disposer de compteurs performant et moderne qui faciliteront le travail des responsables du réseau d'eau.

Madame la Présidente remercie Monsieur Michel Eggenschwiler et ouvre la discussion.

Monsieur Loris Braun souhaite savoir si la pose des compteurs est comprise dans ce crédit. Oui c'est le cas.

Madame Rose-Marie Koller demande si les relevés des compteurs seront plus fréquents et est-ce que les coûts engendrés par ces relevés vont augmenter. Les coûts ne vont pas augmenter car le relevé va pouvoir se faire en moins d'une heure alors qu'actuellement il faut compter deux jours de travail pour effectuer le relevé de tous les compteurs d'eau.

Monsieur Marcel Fähndrich souhaite savoir si cet équipement est accompagné d'un système d'alarme. Cela n'est pas prévu.

Monsieur Claude Girardin demande comment fonctionne ces compteurs. Ils fonctionnent avec une pile qui a une durée de 16 ans.

Madame Sylvie Kläy souhaite connaître la différence de prix entre un nouveau compteur avec la lecture à distance d'un compteur normal. Le compteur avec une tête de lecture à distance coûte Fr. 286.00 alors qu'un simple compteur coûte Fr. 180.00.

Monsieur Joseph Catellani se soucie de la fiabilité de ce système. Monsieur Michel Eggenschwiler informe l'Assemblée que la durée de vie de la pile est de 16 ans et que, selon les expériences faites à ce jour, le système est fiable.

Monsieur Marcel Fähndrich demande s'il existe une garantie. Oui, la garantie est de 2 ans.

Monsieur Didier Torti revient sur les dires du bureau RWB SA concernant les pertes sur le réseau d'eau qui sont estimées entre 10 à 15%. Selon lui, ces nouveaux compteurs permettront un meilleur comptage de l'eau consommée et, de ce fait, une diminution des pertes.

Monsieur Ernest Müller relève que ce système sera un plus pour le contrôle et pour le relevé des compteurs.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 60'000.00 pour le changement de tous les compteurs d'eau.

5. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 15'000.00 pour la réfection du portail du cimetière communal

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Didier Torti, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le Conseil communal a décidé la réfection du portail du cimetière communal pour les raisons suivantes :

- ce portail a déjà été réparé plusieurs fois ;
- sa largeur est insuffisante pour le passage de véhicule ;
- les murs de chaque côté du portail sont infiltrés d'eau.

Les travaux prévoient la pose d'un nouveau portail, identique à celui existant, la réfection du mur du cimetière et la pose de drainage. La Paroisse ainsi que Monsieur Jean-Claude Ackermann ont été contacté afin de discuter d'une éventuelle participation financière à ces travaux car ils en bénéficieront, notamment par la pose d'un nouveau drainage.

Coût		
Serrurerie, confection du portail	Fr.	5'600.00
Travaux de maçonnerie	Fr.	5'000.00
Divers et imprévus	Fr.	4'400.00
Total	Fr.	15'000.00

Madame la Présidente remercie Monsieur Didier Torti et ouvre la discussion.

Monsieur Christian Willemin se demande pourquoi élargir le portail sans élargir le chemin du cimetière. Le Conseil communal estime que le passage d'un véhicule dans le cimetière est possible, sans élargir le chemin existant. Par contre, l'accès par le portail est impossible actuellement.

Monsieur Rémy Koller propose de supprimer le portail et de laisser un libre accès au cimetière. Le Conseil communal ne souhaite pas laisser un libre accès au cimetière pour des raisons d'ordre public.

Monsieur Ernest Müller souhaite savoir quel type de portail sera posé et si le Conseil communal a contrôlé l'abornement de la parcelle. Le nouveau portail sera identique à celui existant et les bornes ont été contrôlées.

Monsieur Roger Berberat demande s'il est prévu une fermeture automatique du portail. Non, ce système de fermeture est déconseillé par l'entreprise.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 15'000.00 pour la réfection du portail du cimetière communal.

6. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 35'000.00 pour le goudronnage final de la Rue du Droit-Mont

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Jean-François Schaffner, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

En 1984, la Rue du Droit-Mont a été réalisée mais la dernière couche de goudronnage n'a jamais été posée. Le Conseil communal souhaite procéder à la pose de cette dernière couche et profiter de ses travaux pour déplacer un candélabre. Des offres ont été demandées à trois entreprises. Les coûts sont les suivants :

Coût		
Génie civil pour la dernière couche	Fr.	31'150.00
Génie civil pour candélabres	Fr.	1'700.00
Total	Fr.	32'850.00

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-François Schaffner et ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Marc Frund souhaite savoir pourquoi refaire cette rue alors que, selon lui, il faudrait réaliser au plus vite la traversée du village. Monsieur Didier Torti informe l'Assemblée que le projet de la traversée du village est relancé par le Conseil communal en collaboration avec le bureau RWB SA et le Service des infrastructures. Ce projet fera partie de la planification financière cantonale de 2017 à 2021.

Monsieur Alain Koller demande s'il ne serait pas opportun d'attendre et de refaire la Rue du Droit-Mont en même temps que la traversée du village et ainsi pouvoir bénéficier de subvention cantonale. La Rue du Droit-Mont étant une route communale, aucune subvention ne sera versée pour ces travaux.

Monsieur Thierry Braun souhaite savoir s'il est prévu un grattage de la couche existante ou s'il s'agit simplement de la pose de la couche finale. Un grattage est prévu ainsi que la mise à niveau des pavés.

Monsieur Rémy Koller demande si le montant des travaux sera pris sur le fond des chemins. Non, le Conseil communal va ouvrir un crédit.

Monsieur Ernest Müller souhaite connaître le montant de la dette du lotissement du Droit-Mont. Monsieur Didier Torti informe l'Assemblée que la dette du lotissement du Droit-Mont a été mise avec la dette du lotissement du Chésal dans un même crédit. Le solde de ce crédit se monte à Fr. 140'000.00.

Madame Chantal Eggenschwiler demande à ce qu'un candélabre soit installé à l'arrêt de bus à l'entrée du village, côté Develier. Monsieur Quentin Ackermann indique que cela est prévu et qu'il sera posé lors des travaux de la traversée du village.

Monsieur Rémy Julien demande s'il est prévu de changer d'autre candélabre à la rue du Droit-Mont. Non pas pour l'instant.

Monsieur Ernest Müller constate que le nouvel éclairage LED à la Rue du Droit-Mont est différent de celui d'avant. Monsieur Quentin Ackermann relève en effet que l'éclairage LED est différent et qu'il diffuse la lumière d'une façon plus concentrique. La pose a été faite selon les indications de l'entreprise BKW.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 35'000.00 pour le goudronnage final de la Rue de Droit-Mont.

7. **Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 17'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire**

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Christophe Ackermann, président de la commission d'école du Haut-Plateau, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. En préambule, il profite de ce point pour présenter la commission scolaire du Haut-Plateau. Le projet de remplacement du mobilier scolaire est en gestation depuis plusieurs années. Le but pour l'école de Bourrignon est d'équiper la classe principale avec de nouveaux bancs, de nouvelles chaises, d'un nouveau pupitre et chaise pour l'enseignant. Les bancs d'écoles choisis se règlent à l'aide d'une manivelle et les chaises des élèves se règlent très facilement grâce à un levier de blocage. Trois offres comparatives ont été demandées et le choix de la commission d'école s'est porté sur l'entreprise Zésar SA à Tavannes. Afin de soulager les dépenses communales, le Patenschaft et la Loterie romande seront sollicités afin d'obtenir un subventionnement pour cet achat.

Les coûts sont les suivants :

Coût		
10 pupitres doubles	Fr.	10'400.00
Subvention Patenschaft à hauteur de 35%	Fr.	3'640.00
Subvention Loterie Romande à hauteur de 25%	Fr.	2'600.00
Total à charge de la Commune	Fr.	4'160.00

Coût		
Pupitres, chaises, bureau et chaise enseignant	Fr.	17'000.00
Subvention Patenschaft à hauteur de 35%	Fr.	5'950.00
Subvention Loterie Romande à hauteur de 25%	Fr.	4'250.00
Total à charge de la Commune	Fr.	6'800.00

Monsieur Christophe Ackermann recommande vivement à l'Assemblée d'accepter ce crédit pour les écoliers.

Madame la Présidente remercie Monsieur Christophe Ackermann. Elle passe ensuite la parole à Monsieur Quentin Ackermann. Ce dernier argumente la position du Conseil communal concernant ce projet.

Le Conseil communal après étude du dossier a décidé de ne pas entrer en matière pour l'achat de nouveau mobilier scolaire pour différentes raisons. A son avis, le mobilier actuel est toujours utilisable et que des corps de bureau ainsi qu'un écran sont à disposition dans le bureau communal. De plus, la Commune a pu récupérer gratuitement quinze bancs à l'école primaire de Delémont. Ces bancs, après une légère rénovation, sont identiques à ceux proposés par la commission d'école. Cette rénovation se monterait à Fr. 250.00 par banc.

Monsieur Didier Torti réitère l'avis du Conseil communal qui propose aux citoyennes et citoyens présents de refuser ce crédit.

Madame Corinne Domon indique que ces bancs ne sont pas tout à fait identiques. Les élèves se pincent les doigts avec les bancs « d'occasion », ce qui n'est pas le cas avec des bancs neufs.

Monsieur Alain Tobler, qui s'exprime au nom de l'association des parents d'élèves, encourage l'assistance à accepter ce crédit pour les écoliers.

Madame Anne Chèvre affirme qu'une dépense de Fr. 17'000.00 pour les élèves n'est pas très élevée, en comparaison avec les crédits votés et acceptés ce soir.

Monsieur Didier Torti relève également que le Conseil communal a tenu compte, dans sa décision, du projet de fusion de communes qui pourrait conduire à la fermeture de classes d'école dans les petits villages.

Monsieur Rémy Julien souligne que la Commune propose la rénovation de quinze bancs d'occasion alors que le crédit soumis au vote ne propose que dix bancs neufs.

Madame Corinne Domon souhaite savoir pourquoi la Commune de Delémont change ses bancs. La commune de Delémont a pu bénéficier d'une subvention spéciale et, de plus, les classes des écoles de Delémont sont de plus en plus équipées de bancs individuels.

Monsieur Ernest Müller trouve que, sur la forme, l'idée de réfectionner des bancs d'occasion est bonne mais il pense que le Conseil communal devrait être solidaire avec les communes de Pleigne et Mettembert dans ce dossier et accepter cette demande de crédit.

Monsieur Rémy Koller propose également à l'Assemblée d'accepter le vote mais sous réserve que des subventions soient obtenues.

Madame Rose-Marie Koller souhaite savoir si le nombre d'élèves dans les trois communes est suffisant pour le maintien du cercle scolaire. Monsieur Alain Tobler précise que le cercle scolaire est garanti pour les quatre prochaines années. Madame Céline Odiet précise qu'il faut cinquante-cinq élèves pour garantir le cercle scolaire.

Monsieur Christophe Ackermann précise que le projet de fusion a été pris en compte mais que la commission d'école a jugé que ce dernier ne verra pas le jour dans les prochaines années.

Madame Clothilde Frund relève elle aussi le problème du risque de pincement des doigts avec les bancs proposés par le Conseil communal.

Pour Monsieur Thierry Sautebin, le problème du pincement des doigts n'est pas important et que les bancs d'occasion peuvent être adaptés pour un moindre coût.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, par 28 voix contre 24, l'ouverture d'un crédit de Fr. 17'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire.

8. Approuver le règlement d'impôt

Monsieur Didier Torti présente ce point de l'ordre du jour. Le Service des communes de la République et Canton du Jura, dans un souci d'unification des procédures, a proposé aux communes jurassiennes d'adopter un nouveau règlement type d'impôt. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose l'adoption de cette nouvelle version.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement d'impôt.

9. Divers

Monsieur Jean-François Schaffner remercie, au nom du Conseil communal Monsieur Martin Girardin qui quitte ses fonctions de surveillant de la déchetterie. Il profite de l'occasion pour lancer un appel afin de trouver deux surveillants. Il relève également que les coûts d'élimination du bois ont augmenté et que, pour limiter les frais liés à la déchetterie, le Conseil communal a décidé de n'ouvrir qu'un samedi sur deux du mois de décembre au mois d'avril.

Monsieur Marcel Fähndrich demande s'il ne serait pas possible d'ouvrir un autre jour. Non car cela coûterait plus cher à la Commune.

Monsieur Loris Braun propose au Conseil communal de laisser un libre accès à la déchetterie. Cela n'est pas envisageable car le contrôle serait impossible.

Monsieur Ernest Müller propose au Conseil communal de prévoir un statut pour les locataires du bâtiment de l'ancienne école.

Monsieur Francis Grillon donne des nouvelles concernant l'état du bâtiment de l'ancienne école. La galerie a été démontée et des travaux de rénovation par étape devront être entrepris. La priorité sera de rénover la toiture et la façade. Il indique également que des places de stationnement seront réalisées devant le bâtiment de l'ancienne école.

Madame Sylvie Kläy souhaite connaître le coût des travaux de démolition. Monsieur Francis Grillon informe l'Assemblée que ces travaux se sont montés à Fr. 9'600.00.

Madame Sylvie Kläy demande si le Service des infrastructures a donné son accord pour la réalisation de ces places de stationnement. Le Conseil communal va régler ce point avec ce service cantonal.

Monsieur Jean-Marc Frund souhaite savoir si le Conseil communal a prévu de mettre des panneaux solaires sur le toit du bâtiment de l'ancienne école. Il est malheureusement impossible de prévoir la pose de panneaux solaires car le bâtiment est enregistré comme monument historique.

Monsieur Marcel Fähndrich propose au Conseil communal de créer un fond pour le renouvellement pour le matériel scolaire. Le Conseil communal va étudier cette proposition.

Madame Rose-Marie Koller souhaite avoir plus de renseignements sur le projet de la traversée du village. Monsieur Quentin Ackermann informe l'Assemblée que ce projet sera réalisé en trois étapes car il manque le budget, tant au niveau cantonal que communal. La première étape sera consacrée au ralentissement de la circulation à l'entrée Est du village.

Madame Rose-Marie Koller se permet de revenir sur le passage des poids lourds dans le village et demande au Conseil communal s'il n'est pas possible de les obliger à emprunter un autre itinéraire. Le Conseil communal a déjà pris langue avec les Autorités cantonales et il n'existe aucune possibilité pour interdire la circulation de ces camions.

Madame Rose-Marie Koller demande si les habitants du village devront encore subir longtemps ce passage de camions. Cela dépend de l'avancement des travaux de l'autoroute A16, mais en principe encore deux ans.

Monsieur Marcel Ackermann relève que le Canton a réalisé, cette année, la réfection de la route Develier-Bourrignon. En tant que député au Parlement jurassien, il informe l'Assemblée que le problème pour les travaux de réfection des routes n'est autre que le manque d'argent.

Madame Sylvie Kläy propose au Conseil communal de réaliser une mesure du bruit de la circulation sur le territoire communal. Le Conseil communal en prend note.

Monsieur Francis Grillon donne quelques informations sur l'organisation de la Danse sur la Doux 2015 à laquelle la commune de Bourrignon est l'invitée d'honneur.

Monsieur Michel Eggenschwiler informe l'Assemblée des travaux qui ont été entreprise cette année sur le raison d'eau.

Finalement, Monsieur Didier Torti informe les membres de l'Assemblée sur l'avancement du projet de révision du Plan d'aménagement local. Le dossier a été envoyé aux instances cantonales pour l'examen préalable. Il y a quelques modifications à apporter. Il remercie les membres du Conseil communal pour le travail accompli tout au long de l'année ainsi que l'administration de Develier.

Il présente ses vœux à toutes et tous et invitent les citoyennes et citoyens présents à partager le verre de l'amitié.

La parole n'est plus demandée, la présidente présente à son tour ses vœux à l'Assemblée et lève la séance à 22h30, en présence de soixante-trois personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

La Présidente :

le Secrétaire :

C. Odiet

V. Chételat